



S'INSPIRER

SEPTEMBRE 2023 #TERRITOIRES #TEMPS #SOBRIÉTÉ

À la Métropole Européenne de Lille, la politique des temps est un enjeu de sobriété

Depuis 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) intègre la question des temps individuels et collectifs dans l'élaboration de ses politiques publiques. L'objectif : réduire les pics de demande de services publics et *in fine* la consommation d'énergie et de ressources.



LE PROJET

La métropole européenne de Lille a créé un Bureau des Temps (BdT), rattaché à la direction des relations aux usagers, pour accompagner des politiques métropolitaines spécifiques (sports, culture, urbanisme...) dans l'analyse de leur rapport au temps. L'enjeu est à la fois d'améliorer le service aux usagers et de rendre écologiquement soutenable l'activité de la collectivité. Par exemple, redéfinir les horaires d'ouverture d'une piscine, d'un lieu culturel ou de toute autre infrastructure gérée par la MEL pour qu'ils correspondent au plus juste aux besoins réels de ceux qui le fréquentent, réduit les pics et creux d'utilisation. Cela fluidifie l'expérience des usagers et les conditions de travail des agents, tout en lissant les périodes d'utilisation de l'équipement, préservant ainsi son bon état de fonctionnement et donc sa durée de vie. L'action du BdT peut également permettre d'éviter la construction d'une nouvelle infrastructure : si la surfréquentation d'une installation disparaît, l'intérêt de mettre en chantier un second équipement s'évanouit avec elle. Si le BdT conclut à la nécessité d'ouvrir un service public très tôt ou de le fermer très tard, les élus peuvent assumer l'augmentation du budget de fonctionnement induit par ces plages ho-

raires élargies. Indéniablement, les consommations énergétiques associées à l'équipement donné augmenteront mais rendront inutile la construction d'une seconde piscine.

TRAVAILLER DE CONCERT AVEC LES SERVICES TECHNIQUES

Le travail du BdT fonctionne sur le principe du diagnostic et de la concertation. Ses deux chargés de mission se rapprochent des agents en charge d'un service public métropolitain susceptible de présenter de fortes affluences. Ils réfléchissent ensuite à la faisabilité des actions à mettre en œuvre pour améliorer le lissage de la demande, en interrogeant notamment les usagers et non-usagers, tout en étudiant les contraintes juridiques au regard du droit du travail. Cette méthode concertée permet de garder en ligne de mire les trois principes cardinaux du service public que sont la continuité, l'égalité et l'adaptabilité. Il ne peut pas y avoir de rupture dans le service aux usagers mais simplement un aménagement adapté aux habitants. La notion de démarche expérimentale permet souvent de désamorcer les inquiétudes.

FAIRE DIALOGUER LES ACTEURS TERRITORIAUX

Pour construire de nouvelles grilles horaires, les échanges avec

EN QUELQUES DATES

- **2015**
Création du Bureau des Temps
- **2018-2019**
Expérimentation précoce du télétravail à la MEL
- **2021**
Intégration de la politique temporelle au PCAET révisé
- **2023**
Ouverture estivale d'espaces verts habituellement fermés au public, notamment les cours d'écoles

les autres collectivités locales et administrations et, plus largement, avec le monde économique, sont essentiels. Comment penser des horaires de transports collectifs adaptés à un pôle économique ou sportif sans dialoguer avec les entreprises et leur présenter des solutions d'organisation alternatives au travail en présentiel ? La logique générale guidant le BdT se rapproche de la chronotopie : la prise en compte simultanée du temps et de l'espace. Appliqué à une cour d'école, cela consiste à réduire les temps d'inutilisation par l'ouverture du lieu hors des temps scolaires afin de d'en faire profiter l'ensemble de la population. Enfin pour répondre à l'exigence



d'exemplarité, le MEL s'applique à elle-même l'évaluation temporelle. Son siège propose des plages horaires d'ouverture des locaux très étendues, couplées au flex office (absence de poste de travail attribué nominativement), ce qui réduit le besoin en foncier. Le BdT de la MEL touche ainsi directement à l'organisation du travail autant qu'aux solutions de mobilité pour les habitants du territoire.



LES ÉTAPES



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES AVEC LA QUESTION DES TEMPS

La MEL se dote d'une stratégie métropolitaine des temps par une délibération datée du 18 décembre 2015. Initialement, l'objectif est de se concentrer sur la meilleure répartition sociale du temps libre. Autrement dit, la finalité pour la MEL est de redonner du temps aux populations les plus précaires, qui n'ont pas nécessairement accès à des alternatives privées à des services publics trop fréquentés, selon une logique de droit au temps qui améliore la qualité de vie des habitants. L'ambition est donc de répondre à l'accélération des rythmes de vie contemporains par l'amélioration de l'autonomie temporelle des individus.



DES INÉGALITÉS SOCIALES AUX INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Par une nouvelle délibération datée du 17 décembre 2021, la MEL renouvelle sa politique des temps pour la période 2021-2026. Elle confirme la place centrale des temps pour contribuer, de manière transversale à la politique de transition écologique métropolitaine, participant ainsi à la fois à la réduction des inégalités sociales et environnementales. La notion de sobriété apparaît alors distinctement. Elle est vectrice d'optimisation dans l'usage des ressources naturelles mais aussi des finances publiques.



UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ

Le Bureau des Temps décline la politique métropolitaine selon trois grands axes. D'abord, il vise une meilleure répartition de l'activité pour agir sur la congestion urbaine. Pour agir sur les mobilités, le BdT agit sur l'organisation du travail (horaires, télétravail), l'offre de services personnels sur le lieu de travail (ex : restauration, conciergerie...) qui évite les déplacements, ainsi que le management de la mobilité. Le deuxième axe concerne l'optimisation des horaires des services qui vise l'intensification de l'usage des équipements métropolitains, en agissant notamment au niveau des espaces de fraîcheur et de loisirs (ex : piscines, espaces arborés). Le dernier axe concerne l'optimisation des espaces par la diversification des usages. Ici, l'action consiste à démultiplier les usages d'un même lieu plutôt que d'étendre le temps d'utilisation pour un même usage (ex : occupation des cours d'école hors temps scolaire).



À RETENIR



60 000

EUROS de budget annuel



2

CHARGÉS DE MISSION dédiés



3

HEURES DE PLAGE HORAIRE pour quitter le travail au siège de la Métropole Européenne de Lille



1

CONCIERGERIE (pour réceptionner des colis etc.) au siège de la MEL pour faire gagner du temps aux agents



5

ESPACES VERTS, habituellement fermés au public, ouverts pendant l'été 2023

POUR EN SAVOIR + :

www.lillemetropole.fr/bureau-des-temps

CONTACT :

bureaudestems@lillemetropole.fr

OURS

Conception : CLER – Réseau pour la transition énergétique ;
Rédaction : Olivier Loubès ; **Création graphique :** Mathilde Gayet – Kreion Studio

